

Sommet de l'UE  
Page 2

Lignes directrice intégrées  
pour la croissance et  
l'emploi  
Page 3

Mettre l'éducation à l'abri  
de la marchandisation sur  
le marché intérieur de l'UE  
Page 4

Syndicat d'enseignants  
turc Egitim Sen  
Page 5

Nouveau projet du CSEE  
Page 6

Conférence « Vers la  
société de l'apprentissage  
Page 7

Nouveaux indicateurs sur  
l'éducation et la formation  
Page 8

Principes européens  
communs concernant les  
compétences et les  
qualifications des  
enseignants  
Page 9

Calendrier  
Page 10

Nouvelles publications  
Page 11

### Le Sommet de l'UE: des incertitudes pèsent sur la Constitution et le budget de l'UE



Présidence luxembourgeoise  
du Conseil de l'Union européenne

Les 16 et 17 juin 2005, les Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles en conseil européen. Le 16 juin, c'est l'avenir de la Constitution qui a été discuté; le Premier ministre Luxembourgeois, qui préside pour l'instant l'UE, Jean-Claude Juncker, a annoncé que les ministres se sont accordés sur une « période de réflexion » au sujet de la Constitution. Le vendredi 17 juin, le Conseil européen a axé ses travaux sur les Perspectives financières pour la période 2007-2013.

[Pour plus d'informations](#)

### Nouveau projet du CSEE

La Commission européenne a approuvé la proposition du CSEE relative au projet *Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation II* qui prolonge les séminaires de formation sur le dialogue social qui ont été menés en 2004/2005.

[Pour plus d'informations](#)



### Mettre l'éducation à l'abri de la marchandisation sur le marché intérieur de l'UE

A sa réunion des 13 et 14 juin, le Bureau exécutif du CSEE a adopté une résolution demandant que l'éducation soit préservée du commerce dans le marché intérieur de l'UE. La résolution est une réaction à l'agenda néo-libéral et à la négation des questions sociales, qui transparaissent dans la directive sur les services proposée par la Commission européenne.

[Pour plus d'informations](#)

### Calendrier

#### 2 juillet:

Groupe de travail PECO,  
Vilnius

#### 3 juillet:

Dialogue social du  
CSEE, Séminaire  
régional, Vilnius

#### 8 juillet:

Séminaire juridique sur  
les Roms, Sofia

[Consultez le calendrier  
2005](#)

## Le Sommet de l'UE: des incertitudes pèsent sur la Constitution et le budget de l'UE

Les 16 et 17 juin 2005, les Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles en conseil européen placé sous la présidence luxembourgeoise.



Le 16 juin, c'est l'avenir de la Constitution qui a été discuté; le Premier ministre Luxembourgeois, qui préside pour l'instant l'UE, Jean-Claude Juncker, a annoncé que les ministres se sont accordés sur une « période de réflexion » au sujet de la Constitution. Les gouvernements doivent se réunir dans un délai d'un an, sous la présidence autrichienne, pour faire le point de la situation. Cependant, il a été souligné que la Constitution proprement dite ne sera pas renégociée et que le processus de ratification se poursuivra. Juridiquement, la Constitution ne peut entrer en vigueur que si les 25 Etats membres l'ont ratifiée, ce qui signifie que la France et les Pays-Bas devront soumettre à nouveau ce document à la sanction populaire. Le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a souligné le fait que « l'Europe ne va pas s'arrêter », précisant en outre que « l'UE n'a pas répondu aux attentes des citoyens en Europe ».

A sa réunion des 13 et 14 juin, le Bureau exécutif du CSEE a demandé au Secrétariat de suivre les développements dans ce domaine et de présenter au Bureau des propositions sur la manière dont le CSEE réagira à la nouvelle situation concernant le traité. Le Secrétariat abordera cette question en septembre.

Le vendredi 17 juin, le Conseil européen a axé ses travaux sur les Perspectives financières pour la période 2007-2013. En dépit de 15 heures de négociation, de nombreuses propositions et contre-propositions, de réunions bilatérales et de tours de tables, les responsables européens ne sont pas arrivés à s'accorder sur le budget de l'UE. Sur le plan politique, il était indispensable de trouver un compromis afin d'envoyer un message positif quant à la capacité de l'UE de surmonter les divergences et de faire taire les intérêts nationaux.

Aucun accord n'ayant pu être atteint au Sommet, la question du budget ne figurera plus à l'ordre du jour des travaux pour les 6 mois à venir, qui seront ceux de la présidence britannique ; elle ne sera donc abordée, au plus tôt, que sous la présidence autrichienne, soit le premier semestre de l'an prochain.

### **Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi**

La Commission a présenté le 12 avril 2005 les "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi" qui ont été discutées par les ministres de l'Éducation lors de la réunion du Conseil des 23 et 24 mai. Ce premier ensemble de lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi couvre la période allant de 2005 à 2008 et constitue une tentative de la Commission de recentrer les priorités de la Stratégie de Lisbonne, comme demandé dans l'examen à mi-parcours de la Stratégie au début du printemps 2005. Les ministres de l'Éducation ont déclaré avec force que les buts de l'éducation et de la formation dépassent ceux associés à l'économie et à l'emploi – par exemple les secteurs de la culture, de l'inclusion sociale, de la citoyenneté et du développement personnel. Cette déclaration peut donner à penser que les ministres de l'Éducation jugent inadéquate la manière dont ils sont associés au processus de développement des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi.

Comme il a été reconnu depuis le lancement de la Stratégie de Lisbonne en 2000, ces nouvelles lignes directrices soulignent à nouveau le rôle essentiel de l'éducation et de la formation dans la réalisation des objectifs de Lisbonne pour renforcer la croissance économique de l'UE, garantir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et atteindre une plus grande cohésion sociale. La communication définit une stratégie qui vise à relever une croissance relativement faible et créer davantage d'emplois. Les directives intégrées devraient constituer une mesure concrète de recentrage de la Stratégie de Lisbonne et d'adoption de cette dernière.

Dans ses réactions à l'agenda de Lisbonne de l'UE, le CSEE a déjà souligné que l'éducation n'est pas seulement un instrument de croissance économique. Outre le rôle important qu'elles jouent à cet égard, l'éducation et la formation ont une fonction culturelle et sociale essentielles qu'il ne faudrait pas négliger. Le CSEE constate avec satisfaction que ce point de vue a également été exprimé par les ministres de l'Éducation réunis en Conseil.

[Lire la Communication de la Commission « Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi »](#)

## Mettre l'éducation à l'abri de la marchandisation sur le marché intérieur de l'UE

Lors de sa réunion des 13 et 14 juin, le Bureau exécutif du CSEE a adopté une résolution demandant que l'éducation soit préservée du commerce dans le marché intérieur de l'UE. Il exige des gouvernements des Etats membres de l'UE qu'ils respectent intégralement leurs responsabilités visant à assurer une éducation publique de qualité à tous les niveaux de l'éducation et à promouvoir le rôle multidimensionnel que l'éducation remplit dans la société par le biais d'une réglementation publique, judicieusement conçue, des systèmes d'éducation nationaux.

La résolution est une réaction à l'agenda néo-libéral et à la négation des questions sociales, qui transparaissent dans la directive sur les services proposée par la Commission européenne.

### Demande d'action urgente

A l'heure actuelle, c'est la Commission du marché intérieur et de la protection du consommateur (IMCO) principale responsable du rapport au Parlement européen, qui analyse pour le Parlement européen le projet de directive sur les services. La première lecture a été marquée par un débat animé et une controverse et près de 1.000 amendements ont été déposés en relation avec le projet de rapport d'Evelyne Gebhardt, socialiste allemande et rapporteuse du Parlement européen sur la directive.



Mme Gebhardt et d'autres membres du Parlement européen préconisent que l'éducation, les soins de santé, les services sociaux et d'autres services publics fondamentaux soient complètement exclus du champ d'application de la directive. Toutefois, beaucoup de voix au sein de la Commission s'opposent à cette vision. Afin de mettre au centre du débat la nécessité d'exclure l'éducation de la directive sur les services, le CSEE en appelle à toutes ses organisations membres afin qu'elles mènent des activités de lobbying au plan national auprès de leurs parlementaires européens ainsi qu'auprès de leurs gouvernements respectifs et qu'elles s'opposent à la directive sur les services.

### Fiche d'informations du CSEE relative au projet de directive sur les services

Dans une nouvelle publication – *Fiche d'informations du CSEE relative au projet de directive sur les services* – le CSEE rassemble le matériel produit à ce jour pour étayer la campagne qu'il mène dans le but d'exclure l'éducation du projet de directive.

Le CSEE souhaite que la *Fiche d'informations du CSEE relative au projet de directive sur les services* soit utile à ses organisations membres dans leur plaidoyer au plan national sur cette question essentielle. La directive est actuellement soumise à l'examen tant du Conseil des ministres que du Parlement européen, mais dans les mois à venir, les débats vont se concentrer sur le Parlement qui doit organiser le vote en séance plénière sur les amendements à la proposition de la Commission en octobre de cette année.

[Lire la Fiche d'informations du CSEE relative au projet de directive sur les services](#)

[Lire la résolution du CSEE « L'éducation doit être protégée du commerce sur le marché intérieur de l'UE »](#)

### **Le CSEE proteste contre la décision de la Cour suprême de mettre fin aux activités de Egitim Sen**

Le 25 mai dernier, la Cour suprême d'Ankara s'est prononcée en faveur de la cessation des activités du syndicat d'enseignants turc Egitim Sen, que le Procureur général d'Ankara avait cité en justice au motif que le syndicat violerait la constitution turque en raison d'un article de ses statuts énonçant le droit de chacun à être éduqué dans sa langue maternelle. Ce jugement bat en brèche le droit démocratique à se syndiquer.

Immédiatement après le prononcé du jugement, le CSEE a adressé en urgence des appels à José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, et à Josep Borrell Fontelles, Président du Parlement européen, les invitant à réagir immédiatement dans cette affaire.

Dès le mois de février, l'IE/CSEE et le Président de l'Egitim Sen, Alaaddin Dincer, avaient rencontré Cem Özdemir, parlementaire européen allemand du Groupe des Verts / European Free Alliance, qui avait apporté son plein appui à l'Egitim Sen. En outre, une délégation IE / CSEE et Alaaddin Dincer avaient rencontré des représentants de la DG Elargissement de la Commission Européenne, Equipe Turquie, et de la DG Emploi, Unité des Affaires internationales.

Le CSEE n'a pas encore pu prendre connaissance de la décision écrite de la Court suprême, mais suivra de près les développements dans ce domaine, luttant sans relâche en faveur de la démocratie et des droits humains. L'Egitim Sen examinera cette question et la manière de la faire progresser à l'occasion de son congrès du 25 juin.

## **Nouveau projet du CSEE: Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation II**

La Commission européenne a approuvé la proposition du CSEE relative au projet *Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation II* qui prolonge les séminaires de formation sur le dialogue social et le projet *Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation I* qui ont été menés en 2004/2005.



Le projet a pour but général d'identifier les employeurs qui doivent être associés au dialogue social national dans le secteur de l'éducation dans tous les pays membres de l'UE et dans les pays candidats ainsi que de mettre en œuvre le plan d'action du CSEE qui doit être élaboré au cours du projet intitulé « Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation I ». Par ailleurs, nous espérons que le projet associera au processus les organisations d'employeurs du CEEP / du CCRE.

Une étude spécialisée sera menée afin d'identifier avec précision les employeurs au plan national dans tous les Etats membres et dans les pays candidats. Cette étude comprendra l'identification et la description de tous les employeurs au plan national à tous les niveaux de l'éducation – primaire, secondaire, professionnel et universitaire – dans les 25 Etats membres et dans les pays candidats.

Un lien étroit unit les deux projets, *Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation I & II* parce que l'identification des employeurs au plan national est une condition préalable à la mise en place d'un dialogue social sectoriel européen pour l'éducation. Le premier projet s'est attaché à cerner la situation du dialogue social dans tous les Etats membres de l'UE, avec l'analyse des points forts et des points faibles du dialogue social dans le secteur de l'éducation. Dans le second projet, le CSEE a mis davantage encore l'accent sur les employeurs, et la démarche suivante consiste logiquement à identifier ces employeurs.

Le CSEE poursuivra son effort de concrétisation d'un véritable dialogue social européen sectoriel dans l'éducation.

Le projet *Renforcer le dialogue social européen dans le secteur de l'éducation II* peut être consulté sur le site des projets de l'IE, ainsi que d'autres projets menés par le CSEE sur le dialogue social

[Read more about the project \*Strengthening European Social Dialogue in the Education Sector II\* and other ETUCE Social Dialogue projects on ETUCE's project site](#)

## **EApprentissage pour la croissance, l'emploi et la société inclusive**

A la conférence « Vers la société de l'apprentissage », le Commissaire chargé de l'éducation, Ján Figel', et la Commissaire chargée de la société de l'information et des médias, Viviane Reding, ont salué une tendance qui se dessine de la part de divers protagonistes, à améliorer la recherche, l'innovation et l'apprentissage tout au long de la vie sous la forme d'un « triangle de la connaissance », par l'utilisation effective des technologies de l'information et de la communication (TIC). La conférence lance une initiative conjointe des deux Commissaires visant à poursuivre le dialogue, à exploiter les résultats acquis et contribuer à définir des objectifs stratégiques qui baliseront les développements nouveaux dans le domaine des TIC.

Ján Figel' a souligné l'importance que revêtent les TIC: « Il faut apprendre tout au long de sa vie pour pouvoir la gagner. Mais l'apprentissage tout au long de la vie est également indispensable pour l'épanouissement personnel, l'estime de soi et en appui à une société multilingue et multiculturelle. Les TIC constituent un outil important dans le cadre de nos efforts pour améliorer la qualité de l'apprentissage et en faciliter l'accès, et aussi pour ouvrir nos systèmes au monde », a-t-il déclaré.

Les conclusions de la conférence permettront d'orienter le calendrier des travaux définis par les Commissaires ;

- renforcer le dialogue rassemblant les divers protagonistes afin de donner une ligne directrice et d'identifier les éléments essentiels à prendre en considération pour les thèmes se rapportant à l'eApprentissage en 2005 ;
- faire la synthèse des meilleures pratiques dans le domaine de l'eApprentissage et les partager ; évaluer les résultats de l'eApprentissage dans tous ces domaines en 2005 ;
- lancer des projets financés par l'UE donnant les compétences numériques et d'autres savoir-faire essentiels dans le cadre du Programme intégré d'apprentissage tout au long de la vie, du Septième Programme-cadre de recherche et développement et du Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation en 2007 ; et enfin
- lancer une initiative européenne de grande ampleur visant à promouvoir l'inclusion sociale par le recours à la numérisation en 2008.

S'exprimant au nom du CSEE, Hans Laugesen, Coordinateur du projet ELFE (Forum eLearning européen pour l'éducation), a participé à la

conférence, où il a présenté les expériences en rapport avec le projet ELFE.

[Lire la Déclaration conjointe des Commissaires \(Uniquement en anglais\)](#)

[Pour plus d'information sur les TIC, consulter le site web d'ELFE : le Forum eLearning européen pour l'éducation \(ELFE\)](#)



### **Nouveaux indicateurs sur l'éducation et la formation**

Les 23 et 24 mai, les ministres de l'éducation de l'UE réunis à Bruxelles ont adopté des conclusions sur les indicateurs en matière d'éducation et de formation. Les conclusions du Conseil s'inscrivent dans la foulée des travaux précédents visant à mettre en place un cadre d'indicateurs et de repères pour évaluer les progrès dans le sens de la réalisation des objectifs de l'éducation conformes à la Stratégie de Lisbonne.

Actuellement, 29 indicateurs sont utilisés, mais compte tenu de l'inadéquation des indicateurs actuels, le Conseil souligne dans ses conclusions la nécessité d'élaborer des stratégies aussi bien à court terme qu'à long terme pour améliorer les indicateurs en usage.

En particulier, le Conseil invite la Commission à mettre au point de nouveaux indicateurs dans les domaines des compétences linguistiques et des compétences en matière d'apprentissage de l'apprentissage, domaines pour lesquels il n'existe aucune donnée permettant des comparaisons. En outre, le Conseil souligne qu'il y aurait lieu de faire pleinement usage des données existantes, tandis que de nouveaux efforts devraient être consentis afin d'améliorer la comparabilité, la pertinence et l'opportunité des données en question. La collecte des données est déjà une réalité dans les domaines suivants, qui devrait être développée encore et améliorée :

- efficacité des investissements
- TIC
- mobilité
- éducation des adultes
- enseignants et formateurs
- enseignement et formation professionnels
- citoyenneté active
- inclusion sociale

Le Conseil a souligné que la Commission devrait élaborer des indicateurs en ayant à l'esprit les domaines dans lesquels des organisations internationales telles que l'OCDE et l'UNESCO prévoient d'organiser des

enquêtes, et devrait coopérer avec ces organisations afin de répondre aux besoins de l'UE sur le plan de l'information.

La Commission rendra compte au Conseil au plus tard fin 2006 des progrès dans le sens de la mise en place d'un cadre cohérent d'indicateurs.

[Voir la liste complète des 29 indicateurs en matière d'éducation et de formation aujourd'hui en usage à la Commission européenne. \(Uniquement en anglais\)](#)

## **Principes européens communs concernant les compétences et les qualifications des enseignants**

Le CSEE a été invité à participer les 20 et 21 juin à la conférence « laboratoire » visant à donner accès aux travaux réalisés à ce jour pour l'élaboration des « Principes européens communs concernant les compétences et les qualifications des enseignants ».

Les principes européens communs proposés ont été élaborés l'an dernier par l'un des Groupes d'experts de la Commission européenne dans le sillage de la Stratégie de Lisbonne, afin de soumettre aux décideurs nationaux des recommandations générales. Le résultat prend la forme de quatre principes clefs à l'intention de la profession enseignante, sur lesquels on espère pouvoir obtenir un consensus au plan européen :

- **une profession sanctionnée par un diplôme de niveau universitaire**, à savoir que les enseignants sont diplômés de l'enseignement universitaire ou détiennent un titre équivalent ;
- **une profession qui se situe dans le contexte de l'apprentissage tout au long de la vie**, soulignant l'importance du développement professionnel continu tout au long de la carrière;
- **une profession mobile**, favorisant la mobilité au plan géographique comme au niveau de l'emploi;
- **une profession basée sur des partenariats**, soulignant notamment l'importance que revêt une collaboration étroite entre les établissements et les écoles de formation des enseignants, l'industrie et les prestataires de formations en milieux professionnels afin d'encourager l'engagement des enseignants dans la recherche et l'échange des « meilleures pratiques » et mettant également en avant la collaboration avec un large éventail de groupes et de protagonistes de la collectivité.

Cette conférence a offert au CSEE l'occasion d'organiser un atelier sur les questions politiques liées à la formulation de recommandations relatives aux compétences des enseignants, à soumettre aux décideurs politiques et chercheurs de l'éducation réunis à Bruxelles.

La Commission va maintenant poursuivre le développement de ces projets de principes et préparer pour la fin une proposition de recommandations, qui sera soumise à l'examen du Conseil et du Parlement européen en 2006. Le CSEE suivra de près la progression des travaux et se prépare à une discussion approfondie car les « *Principes européens communs concernant les compétences et les qualifications des enseignants* » seront examinés à la réunion du Conseil du CSEE qui se tiendra les 5 et 6 décembre 2005.

[Lien vers « Principes européens communs concernant les compétences et les qualifications des enseignants »](#)

## **Calendrier**

2 juillet:

Groupe de travail PECO, Vilnius

3 juillet:

Dialogue social du CSEE, Séminaire régional, Vilnius

8 juillet:

Séminaire juridique sur les Roms, Sofia

18 – 20 septembre:

Séminaire sur le dialogue social ASE / CSEE, Malte

## **Vacances d'été**

Le Secrétariat du CSEE sera fermé du 8 août au 28 août 2005 inclus.

## Nouvelles Publications

- [Fiche du CSEE sur le projet de directive sur les services](#)
- [Déclaration conjointe des Commissaires européens Viviane Reding, Société de l'information et médias et Jan Figel', Education, formation, culture et multilinguisme](#)
- [Recommandation de la Commission sur la Charte européenne pour les chercheurs et sur le code de conduite relatif au recrutement des chercheurs](#)
- [Inventaire du processus de Bologne: Rapport d'un groupe de travail nommé par le Groupe de suivi de Bologne à la Conférence des ministres européens responsables de l'enseignement supérieur, Bergen, 19-20 mai 2005 \(uniquement en anglais\)](#)
- [Revue Elargissement "Mobilité des étudiants – un facteur positif pour l'UE" \(uniquement en anglais\)](#)
- [Eurydice: "Focus on the Structure of Higher Education in Europe \(2004/05\). National Trends in the Bologna Process" \(uniquement en anglais\)](#)
- ["Access to social Europe - 4<sup>th</sup> Edition " \(uniquement en anglais\)](#)
- [Access to European Union - New 14th revised edition \(uniquement en anglais\)](#)
- [La Commission européenne: Projet de principes européens communs concernant les compétences et qualifications des enseignants](#)